2727 COWORKING / RECHERCHE ET CONSEILS PRATIQUES

Adresse virtuelle à Montréal pour plusieurs entreprises : coûts

> Find a practical home for your work at 2727 Coworking in Montreal. Explore private offices, day workspaces and meeting rooms, plus business-address and virtual-mailbox services for your company.

Publié par 2727 Coworking · 2026-11-27 · adresse virtuelle montréal · plusieurs entreprises même adresse · domiciliation plusieurs sociétés · domiciliation d'entreprise montréal · bureau virtuel montréal · adresse commerciale virtuelle québec · req registraire des entreprises · courrier adresse virtuelle · neq entreprise individuelle · coût domiciliation par entité

Article original : https://2727coworking.com/articles/fr/plusieurs-entreprises-adresse-virtuelle-montreal



Dans cet article

1. Sommaire
2. Introduction et contexte
3. Compter les entités avant de compter les noms
4. Trois modèles contractuels observés
5. Comparaison des fournisseurs et lecture par emplacement
6. Fiche d'intégration par entité
7. Courrier, autorité et permissions séparées
8. Analyse des données et des preuves : coût par entité
9. Quand une entité déménage, est vendue ou ferme
10. Interactions avec banques, plateformes et fiscalité
11. Questionnaire à remettre au fournisseur et escalade
12. Foire aux questions
13. Implications et orientations futures
14. Conclusion

Sommaire

Une adresse virtuelle peut-elle servir à plusieurs entreprises à Montréal? La réponse dépend moins de l'immeuble que du **contrat de service**, de l'**autorité du signataire** et de la **preuve documentaire** propre à chaque entité. Les pages publiques consultées le 27 novembre 2026 montrent trois modèles. Le premier lie un abonnement à une seule entité : **Swivl** précise que chaque abonnement « applique à une entité d'affaires immatriculée ou à un nom d'entreprise » (formulation d'origine : « one registered business entity or company name ») (swivl.ca). Le deuxième est un forfait nommé pour plusieurs entités : le forfait **Unlimited** de **My Virtual Address** admet jusqu'à cinq noms d'entreprise (www.myvirtualaddress.ca), mais les sociétés y partagent un même numéro de boîte et une même personne-ressource (www.myvirtualaddress.ca). Le troisième sépare les comptes : **Alliance Virtual Offices** indique que plusieurs sociétés peuvent partager une adresse « avec des comptes différents », chacune ayant son propre numéro de suite ou de boîte (support.alliancevirtualoffices.com).

Côté registre, le **Registraire des entreprises du Québec (REQ)** lit séparément l'identité, les noms et les adresses. Le domicile d'une personne morale correspond à l'adresse de son siège (cdn-contenu.quebec.ca), et une entreprise peut déclarer plusieurs « autres noms » utilisés simultanément (cdn-contenu.quebec.ca). Une entreprise individuelle n'a toutefois ni personnalité juridique ni patrimoine distincts de la personne (cdn-contenu.quebec.ca). Un alias n'est donc pas une société, et une société n'est pas un alias.

Côté coût, aucune économie automatique n'existe. À titre indicatif, un abonnement Swivl de 12 mois au tarif de **69 $/mois** (swivl.ca) représente **828 $ par an avant taxes** par entité; deux entités distinctes donnent **1 656 $**, auxquels s'ajoutent la TPS de 5 % et la TVQ de 9,975 % lorsqu'elles s'appliquent (www.revenuquebec.ca). Chez My Virtual Address, le forfait Value coûte 97 $ par an plus la TVH et le forfait Unlimited 247 $

(www.myvirtualaddress.ca); le forfait groupé ne devient moins cher que des comptes distincts qu'à partir de la troisième entité, selon le calcul de cet article, et ses emplacements sont en Ontario (www.myvirtualaddress.ca).

Trois conclusions pratiques s'imposent. D'abord, dénombrer les entités juridiques avant les noms. Ensuite, obtenir par écrit, pour chaque entité, l'autorisation de service, le signataire, les délégués au courrier et le document de preuve. Enfin, budgéter la somme des abonnements confirmés, des frais de destinataires ou d'entités additionnels et des frais de numérisation, de stockage ou de réexpédition, annualisés sur la même durée. L'acceptation par une banque, une plateforme ou un registre demeure une question distincte, à vérifier auprès de chaque institution, et cet article ne remplace pas l'avis d'un comptable ou d'un juriste.

Introduction et contexte

Les pigistes montréalais qui ajoutent une société par actions, les fondateurs qui exploitent deux entreprises liées et les petites agences qui gèrent plusieurs marques posent la même question : un seul contrat de domiciliation peut-il couvrir tous les destinataires prévus? Cette question mêle trois sujets que les pages de fournisseurs traitent rarement ensemble : le droit contractuel d'utiliser l'adresse, l'inscription de l'adresse aux registres, et les documents que les tiers acceptent comme preuve.

Cet article adopte une méthode simple. Il compare des **conditions publiées** par des fournisseurs, sans prétendre qu'elles reflètent une règle de droit ou une part de marché mesurée. Il s'appuie sur des sources officielles pour les notions d'entité, de nom et d'adresse, notamment la page du REQ sur la description des éléments d'information du registre, la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (www.legisquebec.gouv.qc.ca) et les guides de Postes Canada (www.canadapost-postescanada.ca). Les prix sont ceux affichés par chaque fournisseur à la date de consultation; ils ne constituent ni un prix de marché ni une promesse de tarif.

Le périmètre est volontairement étroit. Cet article n'est **pas** une recommandation de structure d'entreprise et ne conseille pas de constituer des sociétés pour des motifs fiscaux. Il aide plutôt le lecteur à classer ses entités, à poser les bonnes questions au fournisseur et à calculer le coût réel par entité avant de déclarer une adresse.

Une précision sur l'éditeur : le site qui publie ce texte exploite lui-même des postes de travail, des bureaux privés, des salles de réunion, des bureaux virtuels et des adresses d'affaires à Montréal; il est donc un fournisseur direct de la catégorie comparée. Ses pages n'étant pas utilisées comme sources, ses conditions multi-entités sont présentées dans le tableau comme **non établies par les pages consultées** et à obtenir par écrit, sans qu'aucun forfait illimité soit annoncé.

Enfin, une limite de portée : les pages de fournisseurs changent. Les mentions « consulté le 27 novembre 2026 » désignent la date de lecture des pages pour cet article. Les tarifs et conditions doivent être reconfirmés avant toute signature.

Compter les entités avant de compter les noms

Le vocabulaire minimal

Quatre notions reviennent dans les contrats et dans les registres. Les confondre est la source la plus fréquente de mauvaises surprises.

- **Entité juridique** : une société par actions ou une personne physique exploitant une entreprise individuelle. Le REQ attribue à l'entreprise un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) de dix chiffres lors de l'immatriculation (www.quebec.ca).
- **Nom constitutif** : le nom légal; une entreprise n'en a qu'un à la fois. Pour une entreprise individuelle, il se compose du prénom et du nom de la personne (cdn-contenu.quebec.ca).
- **Autre nom** (« nom d'emprunt ») : un nom utilisé au Québec autre que le nom constitutif (cdn-contenu.quebec.ca). Le critère de déclaration est l'usage (cdn-contenu.quebec.ca).
- **Destinataire supplémentaire ou étiquette interne** : une personne ou un libellé de service ajouté à une boîte. Aucun registre n'en tient compte; seul le contrat du fournisseur lui donne un sens.

(Exemple hypothétique) Pour illustrer, les exemples suivants sont **fictifs**. « Atelier Fictif inc. » est une société par actions. « Marie Exemple », travailleuse autonome, exploite une entreprise individuelle sous l'autre nom « Exemple Conseil ». « Service des factures » est une étiquette de département d'Atelier Fictif inc. Ici, il y a **deux entités** (la société et la personne physique), **trois noms** (dont un autre nom) et **une étiquette** sans existence légale.

Ce que le registre distingue

Le REQ définit séparément le domicile, le domicile élu et l'établissement. Le domicile d'une personne morale est l'adresse de son siège (cdn-contenu.quebec.ca). Le domicile élu est l'adresse de la personne mandatée pour recevoir les documents de l'entreprise (www.quebec.ca), et le guide d'immatriculation précise qu'il ne se remplit que si la correspondance doit aller ailleurs qu'au domicile (cdn-contenu.quebec.ca). Un établissement est un lieu au Québec où l'entreprise exerce des activités (www.quebec.ca), et la loi exige l'adresse de chaque établissement, en précisant le principal (www.legisquebec.gouv.qc.ca).

Pour une personne physique, le domicile correspond à l'adresse de sa résidence principale (cdn-contenu.quebec.ca). La loi permet de déclarer en plus une adresse professionnelle (www.legisquebec.gouv.qc.ca), mais **une seule** par personne physique, et elle doit être la même quelle que soit l'entreprise où la personne se trouve (www.quebec.ca). Cette règle compte pour une travailleuse autonome qui est aussi administratrice d'une société : choisir une adresse virtuelle comme adresse professionnelle l'engage pour toutes ses inscriptions. Une case postale ne peut tenir lieu d'adresse professionnelle (www.quebec.ca).

Ce que le registre ne dit pas

Aucune des pages officielles lues ne dit si plusieurs entreprises distinctes peuvent déclarer la même adresse, ni ne traite expressément des adresses virtuelles. Le seul énoncé voisin, l'adresse professionnelle unique par personne, vise une personne et non des entreprises indépendantes (cdn-contenu.quebec.ca). Ce silence ne

vaut ni permission ni interdiction. Il renvoie la question au contrat avec le fournisseur, et à l'acceptation de chaque institution qui recevra l'adresse.

L'obligation de franciser les noms ajoute une couche distincte. Le nom d'entreprise doit toujours être accompagné d'un générique en français (www.oqlf.gouv.qc.ca). Ces règles concernent les noms, pas la boîte aux lettres; par prudence, il est préférable que le nom inscrit sur le courrier, au contrat et au registre corresponde.

Trois modèles contractuels observés

Modèle 1 : un abonnement par entité

Swivl, qui propose trois adresses (Queen Mary, Ville Saint-Laurent et Laval), écrit que chaque abonnement « applique à une entité d'affaires immatriculée ou à un nom d'entreprise ». La page précise que le courrier entrant est reçu et organisé sous le nom de l'entreprise. Pour deux sociétés, la lecture la plus directe de cette condition est donc deux abonnements. Si un nom commercial peut être ajouté à un abonnement existant, la page consultée ne le dit pas : la question reste à poser.

iPostal1 suit une logique voisine pour ses emplacements canadiens : un seul nom d'entreprise par compte (ipostal1.com). Le fournisseur renvoie vers un second compte, éventuellement une seconde boîte à la même adresse (ipostal1.com). Ajouter un nom d'entreprise déclenche une vérification propre (ipostal1.com), qui demande un document de constitution, une preuve d'adresse et une lettre d'autorisation (ipostal1.com), moyennant des frais de vérification non remboursables de 12,50 $ (ipostal1.com). Les conditions de Davinci Virtual vont dans le même sens : chaque nom d'entité additionnel doit s'inscrire à sa propre adresse de bureau virtuel (www.davincivirtual.com). Ces conditions, rédigées en contexte américain, peuvent ne pas s'appliquer aux emplacements montréalais du fournisseur; elles illustrent le modèle sans le garantir.

Modèle 2 : un forfait groupé nommant plusieurs entités

My Virtual Address décrit un modèle différent, mais avec des limites explicites. Son FAQ distingue les alias, des « autres noms semblables au nom principal » (www.myvirtualaddress.ca), des sociétés additionnelles. Le forfait Value ne permet qu'une seule société (www.myvirtualaddress.ca). Le forfait Unlimited admet jusqu'à cinq noms d'entreprise, dans un contexte de groupes de sociétés (www.myvirtualaddress.ca), mais « toutes les sociétés du forfait partageront le même numéro de boîte et la même personne-ressource » (www.myvirtualaddress.ca). Les emplacements actuellement annoncés sont Cambridge, Hamilton, Oakville et Markham, en Ontario. Ce fournisseur sert donc de **comparateur de modèle contractuel** et non d'adresse montréalaise.

Icon Offices, un fournisseur britannique dont la page canadienne vise Toronto, fixe aussi un plafond par forfait : une société pour Silver, deux pour Gold, trois pour Platinum (iconoffices.co.uk). Il n'active le traitement du courrier qu'après réception des pièces d'identité (iconoffices.co.uk). Encore une fois, le point utile est le mécanisme : le nombre de sociétés est un attribut du forfait, avec un échelon de prix.

Modèle 3 : comptes séparés, identifiants séparés

Alliance Virtual Offices répond que plusieurs sociétés peuvent occuper la même adresse, mais avec des comptes distincts et, pour chacune, son propre numéro de suite ou de boîte (support.alliancevirtualoffices.com). L'avantage est la clarté : chaque entité a son identifiant, son signataire et son historique. Le coût est la répétition : un compte par entité.

Ce que ces modèles ont en commun

Aucune des trois approches n'est une règle de droit. Ce sont des **observations de conditions de fournisseurs**, relevées à des dates et pour des emplacements précis. Un quatrième cas est fréquent : le contrat est muet. Dans ce cas, il faut présumer qu'aucune autorisation multi-entités n'existe tant qu'elle n'est pas confirmée par écrit.

Comparaison des fournisseurs et lecture par emplacement

Le tableau 1 ci-dessous classe les conditions relevées selon l'étendue de l'autorisation, les limites de destinataires et d'identifiants, la durée de facturation et les éléments inconnus. Les montants sont ceux affichés par chaque fournisseur à la date de consultation, dans la devise et avec le traitement fiscal indiqués.

Tableau 1. Conditions publiées pour plusieurs entités, consultées le 27 novembre 2026

Fournisseur (emplacement)	Droit par entité	Destinataires et identifiants	Prix et durée affichés	Inconnu ou à confirmer
Swivl (Montréal : Queen Mary et Ville Saint-Laurent; Laval : adresse à activer sur demande)	Un abonnement par entité immatriculée ou nom d'entreprise	Courrier reçu sous le nom de l'entreprise	**69 $/mois** sur 12 mois, **89 $/mois** avec salle de réunion; prix affichés pour l'emplacement Queen Mary, à confirmer pour les autres emplacements; avant taxes (swivl.ca)	Traitement d'un nom commercial additionnel; signataire; pièces d'identité
Rezomont (Vieux-Montréal)	Non précisé sur la page de domiciliation	Non précisé	« À partir de 40 $/mois », sans engagement (rezomont.com)	Nombre d'entités, taxes, frais de destinataires, pièces exigées
Adresse Virtuelle (Québec)	Non précisé	Gestion du courrier mentionnée	« $9.99/mois » affiché comme prix de départ (adressevirtuelle.ca)	Portée par entité, durée, pièces exigées
Regus (Montréal)	Non précisé pour plusieurs entités	Réexpédition facturée en sus (www.regus.com)	« À partir de 3 $ par jour », devise non précisée (www.regus.com)	Forfait de bureau privé requis pour un siège social en Canada selon la page du fournisseur (www.regus.com)

Fournisseur (emplacement)	Droit par entité	Destinataires et identifiants	Prix et durée affichés	Inconnu ou à confirmer
My Virtual Address (Ontario, comparateur)	Value : une société (www.myvirtualaddress.ca); Unlimited : jusqu'à cinq noms	Boîte et personne-ressource communes pour le forfait groupé	97 $/an (Value) et 247 $/an (Unlimited), plus TVH (www.myvirtualaddress.ca)	Emplacements en Ontario seulement
Alliance Virtual Offices (comparateur)	Plusieurs sociétés, comptes différents (support.alliancevirtualoffices.com)	Suite ou boîte distincte par société	Non indiqué sur la page	Lieux et frais selon l'emplacement
2727 Coworking (Montréal; fournisseur direct, éditeur de cet article)	**Non établi par les pages consultées pour cet article**	À obtenir par écrit	Grille à demander; aucun forfait illimité n'est annoncé ici	Entités par contrat, destinataires additionnels, pièces, durée

Ce tableau appelle deux lectures. D'abord, les conditions varient sur la question même posée par le lecteur : une entité par abonnement, un forfait nommé ou des comptes séparés. Ensuite, plusieurs cases sont vides parce que la page publique ne les couvre pas. Le tableau ne mesure pas une part de marché et ne classe pas les fournisseurs; une case « non précisé » n'indique pas un refus, seulement l'absence d'information vérifiable.

Détails utiles sur les fournisseurs montréalais

Swivl affiche des prix avant taxes selon l'emplacement choisi; les 69 $ et 89 $ cités dans cet article sont ceux de l'emplacement Queen Mary, et les tarifs des autres emplacements (Ville Saint-Laurent, Laval) doivent être confirmés auprès du fournisseur. La formule d'abonnement de 12 mois à 69 $/mois est la seule option en ligne pour le forfait « boîte aux lettres seule »; les durées mensuelle et de six mois y sont marquées « non offertes en ligne ». Le transfert local inclut huit enveloppes par mois, et les enveloppes additionnelles coûtent 3,50 $ chacune (swivl.ca). L'ouverture et la numérisation du courrier se font avec l'autorisation du membre, vers un dossier Google Drive privé (swivl.ca). Pour deux entités, ces seuils s'appliquent à chaque abonnement.

Rezomont présente un tarif « tout inclus » sans frais cachés (rezomont.com), mais la page ne précise ni les taxes ni le traitement de plusieurs entreprises. Adresse Virtuelle affirme qu'une adresse virtuelle peut servir à l'enregistrement légal au Québec (adressevirtuelle.ca); c'est une déclaration du fournisseur, que ni le REQ ni l'Agence du revenu du Canada ne confirment pour un cas particulier.

Regus mentionne que sa page de règles d'enregistrement exclut l'usage de ses forfaits de bureau virtuel comme adresse d'enregistrement au Canada (www.regus.com). C'est un exemple instructif : la même enseigne peut offrir une adresse postale sans qu'elle serve de siège social, selon le forfait.

Fiche d'intégration par entité

Les pièces à réunir pour chaque entité

Avant de signer, la meilleure pratique observable est de remplir une fiche **par entité juridique**, et non par propriétaire. Les points suivants servent de base à cette fiche.

- **Société par actions québécoise** : le siège inscrit au REQ est le domicile de la personne morale.
- **Société fédérale** : la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* exige un siège social dans la province indiquée dans les statuts (laws-lois.justice.gc.ca).
- **Nature de l'adresse** : le siège d'une société fédérale ne peut être une case postale (ised-isde.canada.ca).
- **Signification** : le siège est l'endroit où les documents officiels sont signifiés (ised-isde.canada.ca).
- **Publicité** : l'adresse est publique, même si elle est aussi résidentielle (ised-isde.canada.ca).

Pour les personnes physiques et les comptes fiscaux, les points suivants s'ajoutent.

- **Entreprise individuelle** : l'inscription est requise lorsque la personne exploite sous un nom qui ne comprend pas son nom de famille et son prénom (cdn-contenu.quebec.ca), dans un délai de 60 jours.
- **Numéro d'entreprise** : l'Agence du revenu du Canada attribue un seul numéro par entreprise (www.canada.ca); les comptes de programme s'ajoutent à ce numéro.
- **Adresse physique** : l'Agence demande l'endroit où se déroulent les activités courantes (www.canada.ca).
- **Adresse postale** : elle peut différer de l'adresse physique (www.canada.ca).

Le tableau 2 ci-dessous propose un registre d'entités, rempli avec des **exemples fictifs**. Les colonnes se transposent telles quelles dans un chiffrier. Aucun numéro d'identification réel n'y figure.

Tableau 2. Registre d'entités (exemple hypothétique)

Champ	Atelier Fictif inc.	Marie Exemple (entreprise individuelle)
Nom constitutif	Atelier Fictif inc.	Marie Exemple
Autres noms utilisés	Aucun	Exemple Conseil
NEQ / numéro d'entreprise	À inscrire (non réel)	À inscrire (non réel)
Signataire autorisé	Administratrice nommée dans la résolution	Marie Exemple
Compte de service	Abonnement n° 1	Abonnement n° 2 ou option confirmée par écrit
Adresse formatée exacte	Telle que remise par le fournisseur, avec suite	Idem, ou adresse professionnelle unique du registre
Usage autorisé	Siège ou correspondance, selon le contrat	Adresse professionnelle ou correspondance
Délégués au courrier	Nommés dans le contrat de cette entité	Nommés dans le contrat de cette entité

Champ	Atelier Fictif inc.	Marie Exemple (entreprise individuelle)
Émetteur du document de preuve	Fournisseur, au nom légal de l'entité	Fournisseur, au nom de la personne
Éléments inconnus	Acceptation par la banque, par les plateformes	Idem

Ce registre remplit une fonction de contrôle : chaque ligne rend visible une décision qui, autrement, reste implicite. Il montre aussi qu'une même personne peut apparaître dans deux colonnes avec des rôles différents, ce qui justifie des permissions séparées.

Le format de l'adresse

Postes Canada précise que, si une unité est attribuée, elle fait partie intégrante de l'adresse (www.canadapost-postescanada.ca). En pratique, le numéro de suite remis par le fournisseur doit apparaître tel quel sur l'inscription au registre, sur les factures et sur les comptes bancaires. Une variation (suite, bureau, « PMB ») peut faire échouer une vérification automatisée; cette observation est une mise en garde de méthode et non une règle publiée.

Courrier, autorité et permissions séparées

Qui peut ouvrir ou ramasser le courrier

Une propriété commune ne donne pas d'autorisation automatique. Dans son guide sur le réacheminement, Postes Canada exige une pièce d'identité avec photo (www.canadapost-postescanada.ca) et, pour une entreprise, un document légal démontrant le pouvoir d'agir au nom de l'autre partie (www.canadapost-postescanada.ca). Ce guide vise un service postal précis, mais son principe s'applique par analogie aux contrats de domiciliation : chaque entité confie la gestion de son courrier à des personnes qu'elle nomme.

iPostal1, qui exploite des adresses au Canada, demande une lettre d'autorisation dans la vérification d'entreprise. Icon Offices n'active le traitement du courrier que lorsque les pièces d'identité sont reçues (iconoffices.co.uk). Les modèles se ressemblent : l'autorité est vérifiée par entité, puis par personne.

Pourquoi garder les accès distincts

Swivl indique que le courrier est ouvert et numérisé seulement avec l'autorisation du membre. Si deux sociétés partagent un même compte, la personne qui consulte les numérisations de l'une voit aussi celles de l'autre; avec des comptes séparés, le fournisseur peut limiter chaque accès. Le choix entre les deux est une décision de gouvernance. Un accès partagé est plus simple pour un fondateur unique, mais il devient fragile dès que l'une des sociétés accueille un associé, un investisseur ou un comptable externe.

Le réacheminement postal n'est pas un plan de sortie

Postes Canada affirme qu'elle ne peut réacheminer le courrier adressé à des clients qui le reçoivent par une adresse postale partagée (www.canadapost-postescanada.ca). La liste inclut les entreprises ayant une adresse postale commune (www.canadapost-postescanada.ca) et le courrier reçu par des boîtes à gestion

privée (www.canadapost-postescanada.ca). L'édition française du guide reprend les mêmes exclusions (canadapost-postescanada.ca). Le réacheminement postal ne règle donc pas la sortie d'une adresse partagée; la réexpédition par le fournisseur est un arrangement différent, avec ses propres frais et durées.

Ces restrictions ne disent rien sur l'admissibilité d'une adresse comme siège social. Elles limitent seulement un service postal particulier.

Analyse des données et des preuves : coût par entité

La formule

Le modèle de coût proposé est la **somme** des abonnements confirmés par entité, des frais réels de destinataires ou d'entités supplémentaires, et des frais cotés de numérisation, de stockage, de réexpédition et d'administration. Il faut annualiser sur la même durée, puis montrer les taxes à part. La TPS est de 5 % (www.revenuquebec.ca), la TVQ de 9,975 % (www.revenuquebec.ca); un petit fournisseur n'est pas tenu de s'inscrire ni de percevoir ces taxes (www.revenuquebec.ca), ce qui peut changer le total payé selon le fournisseur.

La répartition entre entités sert à la **tenue de livres**; cet article ne se prononce pas sur la déductibilité, qui relève d'un comptable.

Scénarios chiffrés (exemple hypothétique)

(Exemple hypothétique) Deux entités, « Atelier Fictif inc. » et « Marie Exemple », veulent chacune une adresse à Montréal. *Le tableau 3* calcule le coût annuel avant taxes selon quatre approches publiées (dont deux lignes de My Virtual Address, offert en Ontario seulement), avec les arrondis au dollar près.

Tableau 3. Coût annuel avant taxes pour deux entités (exemple hypothétique)

Scénario	Calcul	Total annuel avant taxes	Observations
Swivl, deux abonnements à 69 $/mois sur 12 mois	2 × 69 $ × 12	**1 656 $**	Taxes en sus
Swivl avec salle de réunion pour une entité	69 $ × 12 + 89 $ × 12	**1 896 $**	Heures de salle selon le forfait
My Virtual Address, deux comptes Value	2 × 97 $	**194 $** plus TVH	Ontario seulement
My Virtual Address, Unlimited	247 $ pour jusqu'à cinq noms	**247 $** plus TVH	Boîte et personne-ressource communes

Les calculs sont de cet article, à partir des prix affichés. Le total de 1 656 $ est le produit de 2 × 828 $; avec la TPS de 5 % et la TVQ de 9,975 %, le total taxes comprises serait d'environ 1 904 $ si les deux taxes s'appliquent à ces montants. Pour My Virtual Address, le forfait groupé n'est moins cher que des comptes distincts qu'à partir de trois entités (291 $ contre 247 $), et seulement si le partage de la boîte et de la

personne-ressource convient. Le comparateur ontarien illustre un **mécanisme**, non une option montréalaise : un échelon de forfait peut renverser la comparaison, mais seulement avec une approbation expresse de chaque entité.

Frais accessoires à budgéter

Les frais accessoires peuvent modifier la comparaison. Les exemples publiés sont les suivants.

- **Swivl** : les enveloppes de transfert au-delà de huit coûtent 3,50 $ chacune (voir plus haut).
- **Davinci Virtual** : jusqu'à 50 cents par étiquette d'adresse numérisée au-delà du forfait (www.davincivirtual.com), avec un terme initial de six mois (www.davincivirtual.com).
- **Regus** : la réexpédition est facturée en sus (www.regus.com).
- **iPostal1** : 12,50 $ de frais de vérification (voir plus haut).
- **The Network Hub** (Vancouver) : aucun frais pour changer le nom de la société au compte (thenetworkhub.ca) ni pour y ajouter un nom (thenetworkhub.ca). Des frais nuls existent donc aussi; ils se confirment par écrit.

Frais d'inscription au registre, par entité

Chaque entité a ses propres frais au REQ, indépendants du fournisseur de domiciliation. La déclaration de mise à jour annuelle d'une entreprise individuelle, y compris les droits annuels, coûte 41 $ au tarif régulier (www.quebec.ca); pour une société par actions, elle coûte 106 $ (www.quebec.ca). Ces montants, consultés dans les grilles de tarifs publiées par le gouvernement, s'ajoutent à l'abonnement d'adresse et gonflent le coût par entité sans rapport avec le choix du fournisseur.

Quand une entité déménage, est vendue ou ferme

Une entité qui change d'adresse doit mettre son inscription à jour. Trois délais publiés encadrent le changement.

- **Québec** : une déclaration de mise à jour dans les 30 jours de la date du changement, sauf délai plus court prévu par la loi (www.legisquebec.gouv.qc.ca).
- **Société fédérale** : l'avis de changement d'adresse du siège doit parvenir au directeur dans les quinze jours (laws-lois.justice.gc.ca).
- **Agence du revenu du Canada** : être avisée dès que possible d'un changement d'adresse d'affaires (www.canada.ca).

Quatre situations méritent une réponse écrite du fournisseur.

- **Contrat par entité** : la sortie est séparable; l'entité qui part résilie son abonnement et les autres restent.
- **Forfait groupé** : retirer une entité peut obliger à renégocier le forfait.
- **Vente** : l'acheteur ne reprend pas automatiquement les délégués ni les accès; l'autorisation de service, le signataire et les accès au courrier se refont au nom du nouveau contrôle.
- **Fermeture** : il faut prévoir la destination du courrier tardif, car le réacheminement postal ne fonctionne pas depuis une adresse partagée (www.canadapost-postescanada.ca).

Interactions avec banques, plateformes et fiscalité

Banques et déclarations d'identité

La vérification d'une entité se fait sur des documents authentiques, valides et à jour (fintrac-canafe.canada.ca); selon le CANAFE, pour confirmer l'existence d'une société, il faut confirmer son nom, son adresse et les noms de ses administrateurs (fintrac-canafe.canada.ca). Les banques demandent leurs propres pièces. TD liste, pour une société, une confirmation de l'adresse d'affaires, par exemple une facture de services publics ou de taxes foncières (www.td.com). RBC demande une preuve d'enregistrement qui peut être un certificat d'existence (www.rbcroyalbank.com). Scotiabank demande le nom, l'adresse et la profession des personnes détenant au moins 25 % de l'entreprise (www.scotiabank.com).

Les pages bancaires consultées ne mentionnent pas le contrat de domiciliation parmi les pièces listées, et la page d'un fournisseur ne lie pas la banque. Un document de preuve au nom légal de **chaque** entité, remis par le fournisseur, réduit le risque, sans l'éliminer. Il n'existe pas de « document de vérification universel » : un document émis au nom d'un propriétaire ne prouve pas l'adresse d'une société.

Plateformes de paiement et fiches d'entreprise

Stripe indique ne pas accepter une case postale comme adresse d'affaires valide au Canada (support.stripe.com). Shopify Payments exige une adresse d'affaires canadienne physique et valide (help.shopify.com), et le document de vérification doit afficher clairement le nom légal de l'entité et son adresse (help.shopify.com). Google précise qu'un emplacement qui n'est qu'une adresse postale louée, aussi appelée bureau virtuel, n'est pas admissible à une fiche d'établissement (support.google.com). Ces politiques portent sur la plateforme, pas sur le registre; une adresse inscrite au REQ peut donc être refusée par une plateforme.

Questionnaire à remettre au fournisseur et escalade

Un questionnaire efficace tient en une page et se remplit avant la signature. Les questions suivantes découlent des observations ci-dessus; elles ne constituent pas une liste de conditions légales.

- **Entités couvertes** : le contrat couvre-t-il une seule entité ou plusieurs? Un nom commercial ou autre nom est-il un compte distinct ou un ajout?
- **Limite de noms** : combien de noms ou de destinataires par abonnement, et à quel prix chaque ajout?
- **Identifiants** : chaque entité reçoit-elle sa propre suite ou boîte, ou un identifiant commun?
- **Signataire et pièces** : qui signe, avec quelle preuve d'autorité, et quelles pièces d'identité sont requises pour chaque personne?
- **Délégués** : qui peut ouvrir, numériser ou ramasser le courrier, entité par entité?
- **Preuve d'adresse** : le fournisseur émet-il une lettre au nom légal de chaque entité? À quelle fréquence, à quel coût?
- **Usage inscrit** : l'adresse peut-elle servir de siège, d'adresse professionnelle, de correspondance ou seulement de courrier?
- **Rejet du courrier** : que fait le fournisseur du courrier adressé à un nom non autorisé?
- **Durée et sortie** : engagement, préavis, frais de résiliation, traitement du courrier tardif.

- **Coûts** : numérisation, stockage, réexpédition, administration, taxes.

Pour l'escalade, trois cas justifient un avis professionnel : un régime réglementé exigeant un lieu d'exploitation réel, une demande d'ouverture de compte bancaire refusée, ou une vérification de plateforme qui rejette le document. Un comptable ou un conseiller juridique peut alors qualifier l'établissement, la présence fiscale et l'usage de l'adresse. Cet article ne remplace pas cet avis.

Foire aux questions

Peut-on domicilier plusieurs entreprises à la même adresse à Montréal?

Les sources officielles consultées ne répondent pas directement : elles distinguent le domicile, l'établissement et les noms, sans traiter des adresses partagées. La réponse contractuelle dépend du fournisseur; elle va d'un abonnement par entité à des comptes séparés pour des sociétés à la même adresse. Deux entreprises peuvent donc partager une adresse virtuelle si le contrat de chaque entité l'autorise. Côté registre, aucune page officielle consultée ne l'interdit ni ne l'autorise expressément; la seule règle voisine concerne une personne physique, qui n'a qu'une adresse professionnelle, la même pour toutes ses entreprises.

Quel est le prix par entreprise?

Il n'existe pas de prix de marché unique. À titre d'exemple, Swivl affiche 69 $/mois sur 12 mois avant taxes, Rezomont « à partir de 40 $/mois » (rezomont.com) et Adresse Virtuelle « $9.99/mois » (adressevirtuelle.ca). Le prix par entreprise est la somme des abonnements confirmés plus les frais accessoires, comme le montre le tableau 3.

Un contrat de domiciliation peut-il couvrir plusieurs sociétés?

Seulement si le contrat nomme chacune d'elles. Un forfait groupé existe ailleurs, comme le forfait ontarien à cinq noms, mais le partage de la boîte et du contact est alors inscrit au contrat.

Comment le courrier est-il géré pour une adresse d'affaires virtuelle?

Le fournisseur reçoit le courrier, avise le membre, puis le remet, le transfère ou le numérise selon l'autorisation donnée. Les frais varient : chez Swivl, 3,50 $ par enveloppe au-delà de huit.

Une adresse virtuelle peut-elle servir d'adresse commerciale au REQ?

Les pages officielles lues ne traitent pas expressément des adresses virtuelles. Elles exigent un domicile pour la personne morale et refusent la case postale comme adresse professionnelle (www.quebec.ca). Certains fournisseurs affirment que leur adresse peut servir à l'enregistrement (adressevirtuelle.ca), tandis que Regus indique que ses forfaits virtuels ne peuvent servir d'adresse d'enregistrement au Canada (www.regus.com). Il faut confirmer par écrit le droit d'utiliser l'adresse.

Quel est le coût mensuel d'un bureau virtuel ou d'une domiciliation à Montréal?

Les prix affichés varient selon le fournisseur et la durée : 69 $/mois pour 12 mois chez Swivl (89 $/mois avec salle de réunion) et, chez Rezomont, à partir de 40 $/mois. Certains prix sont « à partir de » et n'indiquent pas ce qui est inclus. Le tarif d'un fournisseur ne dit rien du nombre d'entités couvertes, d'où l'intérêt de la fiche d'intégration.

Implications et orientations futures

Pour les lecteurs, la conséquence principale est méthodologique : le coût d'une adresse partagée se calcule entité par entité, et non à partir du prix le plus bas affiché. Un tarif de départ n'est comparable que si les mêmes variables sont connues : nombre d'entités, de destinataires, durée, frais de courrier.

Pour les comptables, conseillers à l'incorporation et incubateurs, la fiche d'intégration et le tableau des conditions publiées peuvent servir de grille de contrôle avec les clients. Leur utilité tient à la séparation qu'elles imposent entre quatre décisions : le droit contractuel d'utiliser l'adresse, l'inscription au registre, l'établissement à des fins fiscales et l'acceptation par la banque ou la plateforme. Aucune de ces décisions n'emporte les autres.

Les conditions des fournisseurs évoluent. Les pages consultées montrent déjà des modèles différents entre des fournisseurs qui servent le même type de client; il est plausible que d'autres fournisseurs montréalais publient des clauses plus précises. Cette hypothèse n'est pas établie. Les questions ouvertes les plus utiles seraient la part des fournisseurs montréalais qui acceptent un nom commercial sans frais, le délai moyen pour obtenir une lettre de preuve d'adresse au nom d'une entité, et le taux d'acceptation de ces lettres par les banques. Aucune donnée publique mesurée n'a été trouvée sur ces trois points.

Enfin, les règles de francisation de l'affichage public et de la publicité commerciale, en vigueur dans leur version récente depuis le 1er juin 2025, touchent les noms d'entreprise visibles de l'extérieur (www.oqlf.gouv.qc.ca). À titre de précaution pratique, et non d'exigence de ces règles, les noms inscrits sur le courrier devraient concorder avec ceux du registre, d'où l'importance de la fiche par entité.

Conclusion

Dénombrer les **entités** avant les noms est la première décision utile. Une société par actions, une entreprise individuelle, un autre nom et une étiquette de département ne portent pas les mêmes droits, et le REQ les lit séparément. Les conditions des fournisseurs, qu'il s'agisse d'un abonnement par entité, d'un forfait nommé ou de comptes séparés, sont des choix commerciaux observables, et non une règle générale.

La démarche qui en découle est reproductible.

- **Fiche par entité** : obtenir par écrit l'autorisation de service, le signataire, les délégués et le document de preuve.
- **Coût annualisé** : calculer le coût de chaque entité sur la même durée, taxes à part.
- **Vérification externe** : confirmer auprès de chaque institution ce qu'elle acceptera.

L'absence d'économie automatique, l'absence de règle officielle sur les adresses partagées et l'acceptation variable des documents sont les trois incertitudes à garder en tête. Elles justifient de confirmer chaque point par écrit avant de déclarer l'adresse, et de consulter un comptable ou un juriste lorsque l'usage de l'adresse touche un régime réglementé ou une demande bancaire.

Liens vers les sources

Liens cités dans cet article, dans leur ordre de première apparition. Les adresses complètes sont fournies pour les lecteurs qui utilisent le texte extrait.

1. https://swivl.ca/virtual-office
2. https://www.myvirtualaddress.ca/pricing
3. https://www.myvirtualaddress.ca/faq
4. https://support.alliancevirtualoffices.com/can-i-use-two-different-businesses-under-the-same-address
5. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/registraire_entreprises/RE-200-G_REQ_Guide_IMMAT_DI_PM.pdf
6. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/registraire_entreprises/IN-531_REQ_noms_ENTR_QC.pdf
7. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/registraire_entreprises/RE-201-G_REQ_Guide_IMMAT_PP_IND.pdf
8. https://www.revenuquebec.ca/en/businesses/consumption-taxes/gsthst-and-qst/basic-rules-for-applying-the-gsthst-and-qst/tables-of-gst-and-qst-rates
9. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-44.1
10. https://www.canadapost-postescanada.ca/cpc/doc/en/support/mail-forwarding.pdf
11. https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/obtenir-renseignements-entreprise/recherche-registre-entreprises/description-elements-information
12. https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/immatriculer-constituer-entreprise/nouvelles-obligations-transparence/adresse-professionnelle
13. https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/affichage-marques-noms.html
14. https://ipostal1.com/faq
15. https://www.davincivirtual.com/terms-and-conditions
16. https://iconoffices.co.uk/ca/registered-office-business-address-canada-toronto-ontario.php
17. https://rezomont.com/domiciliation
18. https://adressevirtuelle.ca
19. https://www.regus.com/en/ca/quebec/montreal/virtual-offices
20. https://www.regus.com/en/virtual-offices/company-registration-rules?registration-rules=canada
21. https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/C-44/section-19.html
22. https://ised-isde.canada.ca/site/corporations-canada/en/business-corporations/instructions-completing-form-2-initial-registered-office-address-and-first-board-directors
23. https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/business-registration/business-number-program-account.html

24. https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/business-registration/maintain-business/change-address.html
25. https://www.canadapost-postescanada.ca/cpc/doc/en/support/addressing-guidelines.pdf
26. https://canadapost-postescanada.ca/scp/doc/fr/soutien/reacheminement-du-courrier.pdf
27. https://www.revenuquebec.ca/en/businesses/consumption-taxes/gsthst-and-qst/registering-for-the-gst-and-qst/small-suppliers
28. https://thenetworkhub.ca/virtual-office
29. https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/tarifs-registraire-entreprises/personne-physique-exploitant-une-entreprise-individuelle
30. https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/tarifs-registraire-entreprises/societe-par-actions
31. https://fintrac-canafe.canada.ca/training-formation/id/id6-eng
32. https://www.td.com/ca/en/business-banking/small-business/bank-accounts/business-essential-account
33. https://www.rbcroyalbank.com/business/accounts/application/intro.html
34. https://www.scotiabank.com/content/dam/scotiabank/canada/en/documents/corporation.pdf
35. https://support.stripe.com/questions/verification-requirements-canada
36. https://help.shopify.com/en/manual/payments/shopify-payments/supported-countries/canada/requirements
37. https://support.google.com/business/answer/3038177?hl=en

L'ÉDITEUR

À propos de 2727 Coworking

2727 Coworking is a Montreal workspace and business-address provider. We serve people who need a place to focus, meet, run a small business or establish a professional mailing presence. Our website offers English and French information about workspace options and services, alongside educational resources for operating a business in Canada.

A workspace that fits the day

Our workspace options include private offices, day passes and desks, and a conference room. These formats help individuals and teams compare a dedicated office with more flexible ways to work or hold a meeting. Prospective members can explore the virtual tour, review current pricing and book a visit before choosing a workspace.

Business addresses and mail

2727 Coworking provides business-address and virtual-mailbox services. Our resources explain the documents and practical questions involved, including guidance for people outside Canada. Service eligibility, included features, availability and access arrangements should be confirmed on the applicable service page or with our team.

Resources for Canadian small businesses

We publish guides, research and planning tools about workspace decisions, business addresses and starting a business in Canada. Our incorporation research includes information for people inside Canada and abroad, with jurisdiction-specific material to help readers identify the next questions to investigate. These educational resources complement our workspace and address services; they are not individualized legal, tax or immigration advice.

Visit or contact 2727 Coworking

Explore private offices, day passes and desks, the conference room, business addresses and virtual mailboxes. Book a visit or contact the team to discuss your needs.

A business address alone does not establish tax residence, immigration status, banking approval or eligibility for a government program.

Site Web : https://2727coworking.com

Cet article est de nature informative. Validez toute décision médicale, juridique, financière, réglementaire ou technique importante auprès de professionnels compétents et des sources primaires citées. Les services de l'entreprise sont décrits séparément des constats de recherche de l'article.